

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 691

présenté par
M. PÉRISSOL-----
à l'amendement n° 277 rect. du Gouvernement
-----**APRÈS L'ARTICLE 8**

Supprimer l'alinéa 6 de cet amendement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 1) fixe comme objet des SACI des opérations d'intérêt général dans le domaine de l'accession sociale à la propriété.

D'après l'ANAH, 4 millions de logements ne répondent pas aux normes de confort, dont 3 millions sont détenus par des propriétaires.

Un très grand nombre d'entre eux ne sont pas en mesure de financer les travaux.

Il n'est donc pas envisageable que les missions d'intérêt général des SACI ne soient pas en mesure d'utiliser dans le champ de l'accession et de la propriété leurs marges financières, et le 5 n'a donc pas lieu d'être.